



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent : MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

6. Demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale en vue de financer l'acquisition d'une élagueuse, d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse, d'un souffleur et d'un sac porte outils en remplacement de notre matériel ancien devenu inutilisable

Délibération 006-2019

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une élagueuse et d'une tronçonneuse afin de remplacer une partie de notre matériel communal d'entretien des espaces verts vétuste et en très mauvais état.

Il précise alors s'être rapproché d'une entreprise spécialisée, en l'occurrence l'Eurl CENTR'AUTO qui lui a adressé un devis se montant à 2 228,11 €/HT pour l'acquisition d'une élagueuse STIHL MS 193 au prix de 290,50 €/HT, d'une tronçonneuse STIHL MS 261 au prix de 580,15 €/HT, d'une débroussailleuse FS 510 CEM au prix de 818,29 €, d'un souffleur STIHL BR 700 au prix de 542,50 €/HT et d'un sac porte outils aux prix de 46,67 €/HT.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose à ses collègues de solliciter une aide de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDC :	1 782,00 € (80%)
- Commune :	446,11 € (20%)

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance du devis de l'EURL CENTR'AUTO,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement d'une partie du matériel communal d'entretien,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

VU le budget prévisionnel des matériels à acquérir s'élevant à 2 228,11 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- CDC :	1 782,00 € (80%)
- Commune :	446,11 € (20%)

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de l'aide de la Collectivité de Corse,

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

